

# ATELIERS MOBILITÉ

Découvrez l'accompagnement personnalisé au changement  
grâce aux professionnels du Centre de Gestion

## POURQUOI LES ATELIERS MOBILITÉ ?



Accompagner les collectivités  
dans la gestion des compétences



Favoriser l'évolution professionnelle des  
agents

**Développer la motivation** des agents en leur permettant de réfléchir à leur avenir professionnel interne ou externe

**Participer** à l'élaboration avec les agents de **projets de mobilité réalistes et réalisables**

**Contribuer** à créer des dynamiques d'emploi à l'échelle de territoires pertinents

Disposer d'un **outil polyvalent** d'intervention RH

Rechercher une mobilité interne, externe, dans la fonction publique territoriale ou au-delà

Résoudre une situation professionnelle difficile

Se positionner ou se préparer face à des évolutions de service

Créer un réseau professionnel

Optimiser les compétences et les parcours !

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE SERVICE ?

- + Un accompagnement individuel et renforcé pour les agents
- + Un prestataire extérieur spécialiste des bilans professionnels et de la formation en collectivité
- + Des échanges riches : groupes inter-collectivités de 8 personnes maximum
- + Un entretien exploratoire et un entretien de restitution

« Beaucoup de choses s'éclairent grâce aux ateliers mobilité. J'ai muté sur un poste semblable au mien dans une autre région et non sur un poste de secrétaire de mairie comme envisagé. J'ai bien mieux vécu ma mutation. »

Gilles, responsable comptabilité finances. Petite collectivité

« Si à ce jour, mon projet n'a pas abouti, il progresse pour autant ! »

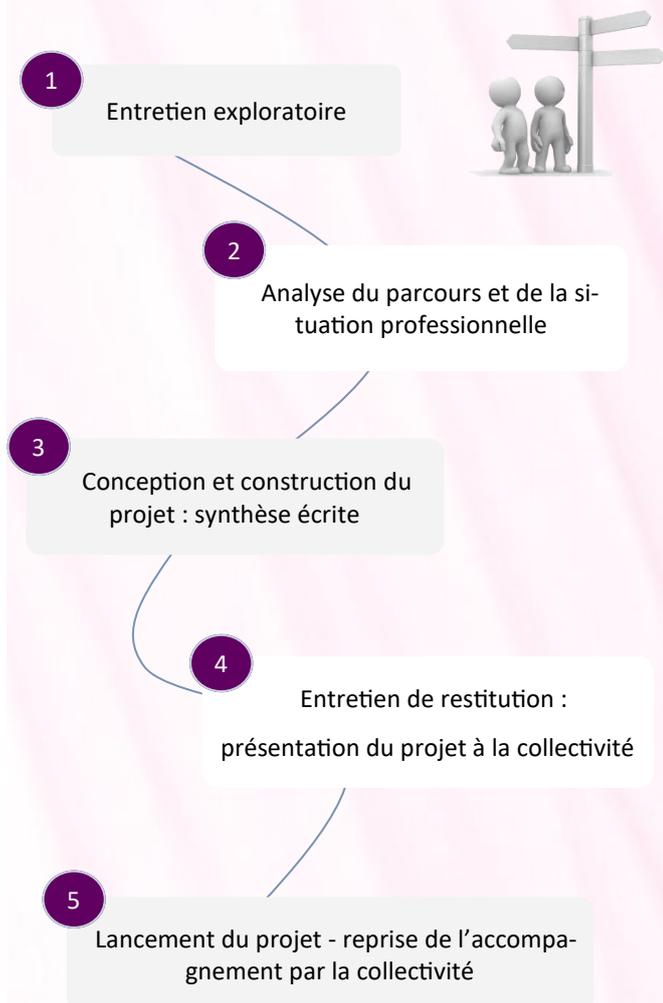
Nathalie, secrétaire en établissement médico-social. Grande collectivité

« J'ai pris conscience qu'il faut être acteur de sa carrière à la suite des ateliers Mobilité. Mes capacités professionnelles et personnelles ont été revalorisées. » Olivier, Adjoint technique des bâtiments en reclassement. Collectivité moyenne.



## LE DISPOSITIF

35 heures d'ateliers en 4 mois réparties en 5 entretiens individuels et 5 séances collectives



## LES MODALITES D'INSCRIPTION

- 1 La collectivité et l'agent remplissent le bulletin de préinscription et le transmettent au CDG 74
- 2 Un entretien exploratoire a lieu avec le conseiller mobilité du CDG 74, dans la collectivité
- 3 Après accord sur la poursuite du processus, une convention est signée entre l'agent, la collectivité et le CDG



Un dispositif longue durée, des spécialistes au service d'un contrat gagnant/gagnant



Pour plus d'information .. Contacter votre CDG

Rendez vous dans votre Centre de Gestion 74 au :

55 Rue du Val vert

CS 30 138 Seynod

74 600 ANNECY

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h15 à 17h00 (16h30 le vendredi)

Téléphone (accueil) : 04 50 51 98 50

Courriel : [cdg74@cdg74.fr](mailto:cdg74@cdg74.fr)

Retrouvez-nous également sur notre site internet

<http://www.cdg74.fr>

**Bernadette CRUZ**, conseillère mobilité

*Pôle Emploi et Accompagnements*

*Spécifiques*

Téléphone : 04 50 51 98 64

Courriel : [bernadette.cruz@cdg74.fr](mailto:bernadette.cruz@cdg74.fr)



## Où ont lieu les ateliers mobilité ?

Les entretiens exploratoires et de restitution ont lieu dans les locaux de la collectivité.

Les ateliers menés par le prestataire se déroulent soit dans ses locaux, soit dans les locaux du CDG

## Tarifs

**Entretien exploratoire (en collectivité)** : gratuit pour les collectivités affiliées, 110 € pour les collectivités non affiliées.

**Ateliers (35h) et entretien de restitution**

**(en collectivité)** : 1 900 €